

durant l'année, mais qui reçoivent en été des vacanciers, s'il arrive des accidents qui mettent la vie en danger, on se demande comment communiquer avec les services de secours. Dans les cas d'accidents sur l'eau, il faut agir vite. Depuis toujours, des représentants du ministère des Transports répètent que les gens n'ont qu'à téléphoner à l'Aviation royale du Canada à Trenton ou à la police provinciale, et le reste. Cependant, les gens, d'ordinaire, ne le savent pas. Si un accident arrive dans une grande ville comme Toronto ou dans un lieu semblable, il n'est pas difficile de communiquer avec les autorités. Toutefois, la situation est fort différente dans certains petits endroits de villégiature, où se trouve peut-être parfois un policier, mais où les gens ne savent pas à qui s'adresser si un bateau chavire, prend feu ou subit une avarie. Personne ne sait alors quoi faire. Il serait bon que les gens sachent qu'ils peuvent s'adresser à des organismes comme la police provinciale ou l'équipe de recherche et de sauvetage de Trenton.

J'avais espéré, lorsque ces modifications ont été présentées, qu'on prendrait les mesures voulues. Lorsque le bill aura atteint l'étape du comité, j'espère que celui-ci songera à faire une recommandation semblable à celle que je vais proposer et que j'ai déjà faite bien des fois: il faut employer des étudiants d'université. Dieu sait si les étudiants ont, à l'heure actuelle, besoin de travail pour les aider à continuer leurs études. Pendant les mois d'été, de la mi-juin à la mi-septembre, on pourrait peut-être les employer dans ces endroits de villégiature. Après une courte période de formation, ils pourraient être en permanence sur les quais et près de l'eau, de sorte qu'en cas d'accidents, ils sauraient qui appeler au secours. Les escadrilles volontaires de bateaux à moteur accomplissent une besogne merveilleuse à cet égard. Les étudiants pourraient prendre contact avec cette escadrille, la Sûreté provinciale, la GRC ou quelque autre autorité.

En outre, l'étudiant pourrait peut-être aider à faire respecter les règlements édictés en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada. A l'heure actuelle, la plus grande partie de ce travail est réservée à la Gendarmerie royale, qui a un grand nombre d'autres fonctions à remplir et peut-être aussi des tâches plus importantes à exécuter. C'est un travail de ce genre, me semble-t-il, qu'un étudiant désigné à cette fin pourrait effectuer durant l'été. Il pourrait veiller à ce que les règlements de la sécurité soient observés; on pourrait peut-être aussi l'autoriser à aider à

faire respecter certains règlements, notamment dans les régions très peuplées où les bateaux atteignent souvent des vitesses excessives. Apparemment, on surveille très peu la vitesse des navires dans les ports et dans les eaux où il y a des nageurs et des personnes qui font du canoë et de la voile.

• (8.50 p.m.)

Je regrette de le dire, mais notre jeunesse se soucie peu de la sécurité des autres, elle aime épater, sillonnant les eaux dans tous les sens dans des bateaux très rapides. C'est très dangereux. Je pense que le gouvernement pourrait très bien réglementer ce domaine. Je ne m'étendrai pas davantage, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que ces mesures peuvent être étudiées en détail.

On devrait reconnaître le principe suivant. Au Canada, il y a beaucoup d'estivants près de nos eaux intérieures, et beaucoup d'entre eux ont des bateaux; on pourrait charger un certain nombre d'étudiants d'appliquer un programme de sécurité. Ce serait là un travail saisonnier. Les élèves de nos universités manquent d'emplois, notamment cette année. Pareil programme ne devrait pas exiger un long apprentissage; quelques jours suffiraient. On aurait tout le temps voulu pour le faire, vu que la saison des vacances n'a pas encore commencé. J'espère que le gouvernement s'intéressera à cette proposition.

Je crois que ces gens-là devraient avoir compétence dans certaines régions—certaines exigeraient évidemment plus de surveillance que d'autres—pour agir comme intermédiaires, en cas d'accident, avec les organismes existants, notamment l'ARC, la police provinciale, les détachements de patrouille et ainsi de suite. Ils pourraient aussi inspecter les bateaux privés dans la région et s'assurer que les règlements édictés aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada soient respectés. A mon sens, cela est très important.

Cette année, nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver des emplois d'été pour nos étudiants. Ils ont besoin d'argent. Grâce à un programme de ce genre, ils pourraient faire œuvre utile. J'espère que le gouvernement songera à accepter cette proposition. Lorsque le bill sera renvoyé au comité des transports, ce qui se fera sous peu, si le gouvernement lui-même ne veut pas alors proposer d'amendements, il voudra, j'espère, en accepter d'autres membres du comité.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):

Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder certains problèmes soulevés par mon collègue le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) à